

## Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Affichage de la Convocation*

15 mai 2023

L'An deux mille vingt trois, le 31 mai,  
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers  
s'est réunie en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 15h30,  
suivant convocation légale du 15 mai 2023.

**Nombre de délégués présents ou représentés : 6**

**Présents titulaires :** Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération),

**Présents suppléants :** Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

**Absents excusés :** Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien BOUCHET

---

### N° 08/23 – Budget supplémentaire 2023

Le budget primitif pour 2023 ayant été voté le 20 février 2023 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2023.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2022 des résultats de l'exercice 2022, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation des résultats en section de fonctionnement et d'investissement.

Il permet par ailleurs de procéder à l'ajustement de dépenses de fonctionnement.

Concernant la section de fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire les montants suivants :

#### A. Dépenses

- Chapitre 011 – compte 611 : 255 100 € pour le financement de la modification d'itinéraire de la ligne N à compter du 05 juin 2023 et la mise en place d'une navette entre Hutins et la gare de St-Julien-en-Genevois. Cette dépense sera prise en charge par la CCG
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) – compte 673 : 1 324 638.89 € au titre des trop perçus auprès des membres pour l'année 2022, répartis ainsi :

<b>Canton de Genève</b>	141 829,18 €
<b>Canton de Vaud</b>	81 835,86 €
<b>Pays de Gex Agglo</b>	336 386,29 €
<b>CCG</b>	50 894,07 €
<b>Thonon Agglomération</b>	240 785,87 €
<b>RAuRA</b>	472 907,62 €

- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : 250 000 €

Total des dépenses : 1 829 738.89 €

**B. Recettes**

- Chapitre 002 (excédent cumulé de fonctionnement) : 3 308 307.78 €
- Chapitre 74 – compte 7475 : 255 100 €
- Chapitre 77 – compte 778 : 391 971.13 € (reliquats à percevoir des membres au titre de l'année 2022, répartis ainsi :

<b>Canton de Genève</b>	20 144,65 €
<b>Canton de Vaud</b>	4 796,65 €
<b>Pays de Gex Agglo</b>	7 679,97 €
<b>CCG</b>	111 962,98 €
<b>Thonon Agglomération</b>	134 788,75 €
<b>RAuRA</b>	112 598,11 €

Total des recettes : 3 955 378.91 €

Concernant la section d'investissement, il est nécessaire d'inscrire les montants suivants :

**A. Dépenses**

- Chapitre 001 (déficit cumulé d'investissement) : **55 124.95 €**

Total des dépenses : 55 124.95 €

**B. Recettes**

- Chapitre 10 – compte 1068 : **55 124.95 €**

Total des recettes : 55 124.95 €

Il est par conséquent demandé à l'Assemblée d'approuver le budget supplémentaire ainsi présenté.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget supplémentaire 2023, ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Archamps, le 31 mai 2023

Le Président  
Patrice DUNAND

